

Réaliser une clôture

Les clôtures sont la première représentation d'une habitation sur la rue. Elles délimitent l'espace privé de l'espace public et participent pleinement à l'ambiance visuelle générale. Une clôture doit préserver une harmonie, un aspect unitaire à l'ensemble d'un quartier.

OBJECTIFS

- ✓ Être en cohérence avec son environnement proche.
- ✓ Utiliser des matériaux traditionnels (bois, métal, maçonnerie enduite à la chaux, haies).
- ✓ Respecter la pose en claire-voie verticale pour les éléments en bois et métal.
- ✓ Utiliser les teintes locales (beige rosé pour les enduits, brun foncé pour le bois, sombre pour le métal)

Les clôtures en bois à claire-voie

- Elles sont fortement recommandées, surtout pour les constructions neuves en lotissement.
- Elles sont généralement doublées d'une haie végétale constituée en essences locales. Hauteur maximum 1,40m.
- Il s'agit de lattes posées verticalement sur traverses et écharpes.
- Les portes et portails doivent être de même aspect que l'ensemble de la clôture.



RAPPEL

En secteurs protégés, toute installation de clôtures ou portails doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- Dessins détaillés (plans, coupes de l'existant et des modifications).
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.



FICHE CONSEIL

- Afin de respecter les caractéristiques traditionnelles locales, la palissade en bois doit être de teinte brun foncé.
- L'ensemble de la clôture doit être de même hauteur et ne pas créer d'effet de vagues ou d'escaliers.



Les clôtures en maçonnerie

- Ce sont des murs pleins constitués de moellons taillés, grossièrement enduits ou en pierres apparentes.
- Des chaperons, en dalles de pierres taillées ou en tuiles, protègent le mur des infiltrations d'eau.
- Lorsque les clôtures sont réalisées en maçonnerie enduite, la couleur de l'enduit doit être définie en harmonie avec celle de l'habitation.



- Lorsque ces murs ne sont pas enduits, les joints peuvent se dégrader. Dans ce cas, ils doivent être refaits au mortier de chaux.
- Si les murs doivent être refaits, on s'accordera sur la hauteur des clôtures avoisinantes.

Les clôtures en ferronnerie

- Il s'agit généralement d'un mur bahut réhaussé d'une grille en ferronnerie. Le barreaudage doit être vertical et d'une teinte foncée (vert, bleu, rouge, gris).
- Il est conseillé d'entretenir régulièrement la peinture de la ferronnerie.



Les haies végétales

- Elles peuvent être doublées d'un grillage souple si les feuillages ne sont pas persistants. Le grillage doit être de la même hauteur que la haie.
- Préférer les haies composées d'essences locales.



A éviter

- Côté rue, les panneaux pleins en matériaux synthétiques, en grillages rigides à pli ou en tubes sont déconseillés.

CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Portes et portails



RAPPEL

En secteurs protégés, toute modification ou remplacement d'une porte ou d'un portail doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.



Les portes et les portails répondent à une fonction d'occultation et de protection des ouvertures. La taille des ouvertures est adaptée à la nature des espaces desservis. Les portes révèlent les savoir-faire des artisans au travers des décors ouvragés, différents selon les périodes et les types de construction.

OBJECTIFS

- ✓ Préférer la conservation et la restauration des portes anciennes plutôt que leur remplacement.
- ✓ En cas de restitution, trouver un modèle de porte qui correspond au style de l'époque du bâti.
- ✓ Les portes pleines ou vitrées en aluminium ou en PVC sont à proscrire sur le bâti ancien, n'étant pas en cohérence avec celui-ci.

Conservier les anciens modèles

- Les portes anciennes en bois doivent être conservées et restaurées le plus souvent possible.
- Les essences privilégiées sont celles qui résistent le mieux aux intempéries, telles que le chêne ou le châtaignier.
- Le bois s'entretient par un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine, une lasure de teinte moyenne ou "sang de bœuf", ce qui empêche le bois de dessécher et le protège des conditions climatiques.

FICHE CONSEIL

Restituer la porte appropriée

- Lorsqu'un remplacement s'avère nécessaire, on s'inspirera des modèles anciens de l'époque du bâti.
- En cas de remplacement, il est souhaitable de restituer la porte selon son aspect et son matériau d'origine, en récupérant les éléments remarquables comme les grilles de défense.
- Pour une meilleure harmonie, il est conseillé de maintenir les anciennes serrures et poignées.
- Les maisons des années 1960 ont également un style de porte approprié.



Portes de granges et de dépendances

- Il est indispensable de conserver les portes charretières qui caractérisent la façade de la grange.
- Si le projet prévoit une transformation de ces portes en baies vitrées, les portes peuvent souvent être utilisées comme volets afin de les conserver.
- En cas de remplacement, la porte doit être en bois avec un aspect identique aux portes anciennes.



Portails anciens

- Ces portails doivent être conservés ou restaurés à l'identique. Ils donnent directement sur l'espace public et font partie du paysage urbain.
- Il est conseillé de conserver le mode d'ouverture et de fermeture, et de ne pas rajouter un percement supplémentaire dans l'ensemble s'il n'y en a pas à l'origine.
- A noter qu'il est souvent possible de conserver la porte ancienne en plaçant une porte neuve en intérieur, dans les couloirs ou le hall de l'immeuble.



CONTACTS

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Ravalements de façades



Le ravalement est un acte d'entretien permettant la préservation du bâtiment dans le temps. L'enduit est la peau du bâtiment, assurant son apparence et sa pérennité. L'aspect, la texture et la couleur définitive d'une façade peuvent être de natures différentes.

OBJECTIFS

- ✓ Pour les bâtis antérieurs aux années 1950, préférer un enduit traditionnel à liant à base de chaux avec finition identique à l'aspect d'origine.
- ✓ Choisir une teinte d'enduit locale (les teintes claires ou chaudes sont traditionnelles en Alsace).
- ✓ Éviter les enduits ciments et les revêtements plastiques qui sont inadaptés au bâti ancien.

L'enduit traditionnel à la chaux

- L'enduit au mortier de chaux est recommandé pour le bâti ancien, particulièrement pour les murs en pierres (grès, calcaire) et les remplissages en torchis des murs à pans de bois.
- Il assure une protection optimale de la façade face aux intempéries, tout en permettant la respiration du mur.
- Pour le bâti ancien, on mettra en œuvre des matériaux de même nature que ceux utilisés à l'origine.



RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de ravalement de façade doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.

FICHE CONSEIL

Enduit à la chaux et aspect

- L'enduit à la chaux peut être coloré (teinté dans la masse) ou texturé (lissé, brossé, taloché, gratté, feutré).
- Les couleurs traditionnelles sont majoritairement dans les tons beige, sable, rosé, ocre. Ces couleurs sont données par les sables locaux (sable de rivière, sable de carrière).



Brossé



Lissé



Taloché

Étapes à suivre avec un bâti ancien

Si le bâti est ancien (antérieur aux années 1950), les points suivants devraient être respectés :

- Réaliser un enduit traditionnel à la chaux en 2 ou 3 passes avec des teintes de sables locaux.
- De préférence, l'enduit doit être posé à la truelle avec une finition talochée.
- L'enduit doit être posé légèrement en retrait par rapport au nu de tous les éventuels éléments de modénature (encadrements, corniches, chainage...).



En cas de simple remise en peinture

- Utiliser un badigeon à la chaux ou peinture minérale conforme à la norme AFNOR NFT 30808 Famille 1 classe 1b1 avec parts organiques < 5%
- Les réparations des enduits doivent se faire traditionnellement sans filets ni colles.

Les enduits monocouches

- Il s'agit d'un produit livré par le fabricant, prêt à être appliqué, généralement par projection mécanique contre la façade au moyen d'une pompe. L'enduit est teinté dans la masse.
- Il convient aux habitations modernes postérieures aux années 50. Il existe aujourd'hui sur le marché des produits spécialement élaborés pour la restauration.



CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Maisons à colombages

Une maison à colombages (ou pans de bois) est constituée de deux éléments principaux : une ossature en bois et son remplissage. Le remplissage entre les bois est constitué de matériaux légers (torchis, briques creuses, chaux...). Chaque maison à colombages possède un esthétisme particulier et fait partie du patrimoine architectural.

OBJECTIFS

- ✓ Préserver ou restituer l'organisation du colombage d'origine.
- ✓ Utiliser des matériaux de remplissage traditionnels (torchis, mélange de chanvre de chaux, briques).
- ✓ Avoir un ensemble en menuiseries bois (fenêtres, portes, volets).
- ✓ Eviter les éléments modernes non-cohérents avec le bâti ancien (volets-roulants, panneaux solaires, ITE).

La toiture des maisons à colombages

- Les tuiles plates en terre cuite de type Biberschwanz de 16/38cm ou 18/38cm sont préconisées.
- Localement il existe deux types de pose : la pose à recouvrement et la pose simple.
- Les rives doivent être réalisées avec du mortier ou avec une planche de rive en bois découpée en crémaillère et de teinte brun sombre.
- Le faîtage et les arêtes doivent être réalisés en tuiles demi-rondes et au mortier de scellement.



RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de l'aspect extérieur d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.



Pose à recouvrement



Pose simple

FICHE CONSEIL

Le colombage

- Respecter les assemblages et les essences de bois du bâti. Si un démontage et un remontage de la structure sont nécessaires, faire un relevé précis par un professionnel et entreposer les pièces dans un endroit sec et abrité.
- Vérifier l'état des fondations avant le remontage. Vérifier si le bois n'est pas attaqué par des insectes ou des champignons. Le cas échéant, faire traiter l'ensemble par un professionnel. Pour l'entretien du colombage, utiliser des produits microporeux.



Le remplissage

- Si le torchis est encore en place et en bon état, il faut le maintenir. Il faut faire attention au piquage délicat de l'enduit s'il doit être changé. Aujourd'hui le torchis peut être remplacé par un mélange à base de chanvre et de liège associé à un liant à base de chaux.
- Une autre solution de remplissage est la brique. Elles sont en terre cuite et creuses. Ne pas oublier de les poser en retrait pour permettre à l'enduit extérieur de venir à fleur des colombages et non en surépaisseur.



Les enduits

- L'enduit doit être réalisé traditionnellement à base de chaux en 2 ou 3 couches dont la dernière couche sera teintée dans la masse, jetée à la truelle, avec une finition grattée ou talochée. L'enduit doit rester à fleur du pans de bois.
- Une peinture minérale peut être appliquée pour obtenir différentes couleurs.



CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Les fenêtres traditionnelles



Partie intégrante de la composition et de l'ordonnance de la façade, la fenêtre est un élément important de l'expression architecturale d'un bâtiment au même titre que les bandeaux, moulures, corniches. Elle obéit à la fois aux fonctions d'éclairage, d'aération, de protection et de composition esthétique.

OBJECTIFS

- ✓ Conserver et restaurer au maximum les menuiseries anciennes existantes.
- ✓ En cas de remplacement, réaliser un relevé précis des menuiseries existantes pour ne pas perdre le dessin et les proportions.
- ✓ En cas de restitution, identifier le style de menuiseries suivant l'époque du bâti.
- ✓ Les menuiseries en PVC et en métal ne conviennent pas au bâti ancien.

Des modèles différents selon les époques

(1) Les fenêtres Renaissance. Plus larges que hautes, elles sont formées de compartiments étroits et juxtaposés. Les 2, 3 ou 4 unités constituant la baie sont séparées par des meneaux.

(2) Les fenêtres constituées de "cives" (16^{ème} siècle). Petits verres généralement ronds, non transparents, sertis par un réseau de plomb. La Maison Kammerzell à Strasbourg en est un exemple encore préservé.



1



2

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification des menuiseries d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.

FICHE CONSEIL

(3) La fenêtre à croisée fixe (17^{ème} et 18^{ème} siècles). L'augmentation de la dimension des vitrages fabriqués par les manufactures verrières permet de remplacer progressivement les anciens verres mis sous plombs par des carreaux assemblés au moyen de petits bois.

(4) La fenêtre à deux battants, ouvrant à la française avec petits bois (18^{ème} et 19^{ème} siècles). Apparition de la grande fenêtre dont les ouvrants se referment l'un sur l'autre sans montant fixe dans la partie centrale. C'est le modèle le plus courant jusqu'au 19^{ème} siècle.



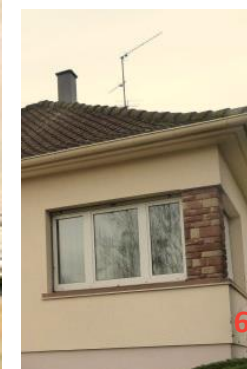
3



4



5



6

(5) La fenêtre Art Nouveau (début du 20^{ème} siècle). Apparition de petits bois décoratifs aux formes courbes.

(6) La fenêtre des maisons années 1960 Augmentation de la largeur des fenêtres, composition bipartite ou tripartite des meneaux.

Mise en œuvre des fenêtres à deux battants ouvrant à la française

■ Elles doivent être en bois, de teinte blanc cassé ou brun foncé (couleurs locales traditionnelles).

■ Elles doivent avoir un dessin traditionnel (proportions, moulurations).

■ Les ouvrants doivent être divisés en plusieurs carreaux avec des croisillons chanfreinés extérieurs au vitrage.

■ Les fenêtres doivent avoir une battée inférieure à 12 cm, un cochonnet (partie apparente du dormant) inférieur à 2 cm, un jet d'eau à quart de rond et une pièce d'appui à quart de rond en bois.

■ Pour le vitrage: les fenêtres doivent être à simple vitrage ou double vitrage (lame d'air limitée à 16mm d'épaisseur, les cadres intérieurs de la lame d'air doivent être de la teinte de la fenêtre).



CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Les volets traditionnels



Les volets sont complémentaires des fenêtres. Comme elles, ils constituent un véritable élément de composition de la façade. Leurs dimensions, la technique de fabrication employée, leur aspect, sont liés à l'architecture, à l'époque et à la région de construction de l'édifice.

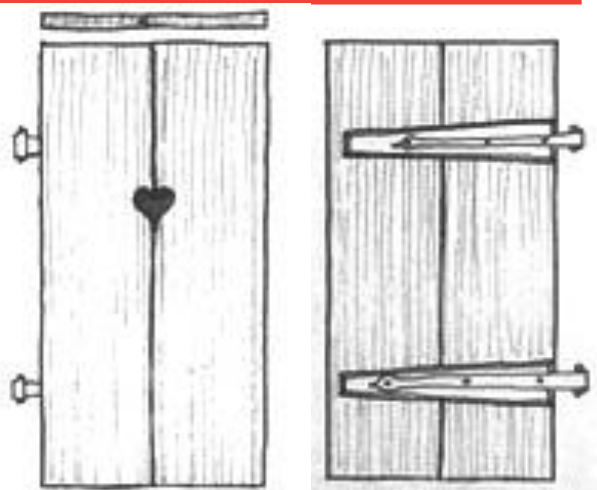
OBJECTIFS

- ✓ Conserver et restaurer au maximum les volets anciens encore en place.
- ✓ En cas de remplacement, réaliser une copie des anciens modèles.
- ✓ En cas de restitution, installer le modèle traditionnel qui convient (volets pleins ou à jalousie).
- ✓ Utiliser une peinture minérale de teinte uniforme et d'aspect mat.

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification des menuiseries d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.



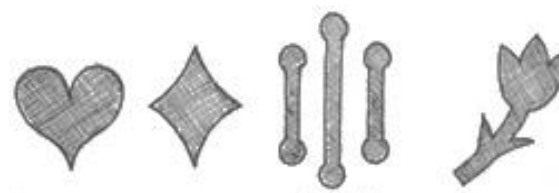
On distingue deux types de volets traditionnels.

Les volets dits "pleins"

- Ils sont constitués d'une ou plusieurs planches jointives assemblées sur deux traverses, formant un plan. Les traverses servent de support aux pentures. La liaison des planches avec les traverses est constituée par un assemblage de type "queue d'aronde".
- À défaut de trouver ou de réutiliser les anciennes pentures forgées, on doit faire le choix d'une simple penture droite.

FICHE CONSEIL

- Le battant du volet peut comporter une découpe décorative en partie supérieure, en dessous de la traverse haute. Il est proposé, parmi une large variété de motifs, parfois inspirés par le métier ou l'activité du propriétaire (poterie, tulipe, faucille...) un choix de trois motifs courants : le cœur, le losange ou les trois clefs.
- Il convient d'éviter la tendance consistant à utiliser le volet comme un support pictural et de le faire ressembler à une armoire polychrome.



Les volets à jalousie

- Moins courants et apparus vers le début du 19^{ème} siècle, on les trouve surtout sur des maisons de ville, ou encore sur des bâtiments publics à l'architecture particulièrement soignés.
- La structure du volet est de type cadre, supportant en son milieu des lames de bois, dont l'inclinaison était parfois réglable. Les volets dont les persiennes occupent seulement le tiers supérieur sont également acceptés.



CONTACT

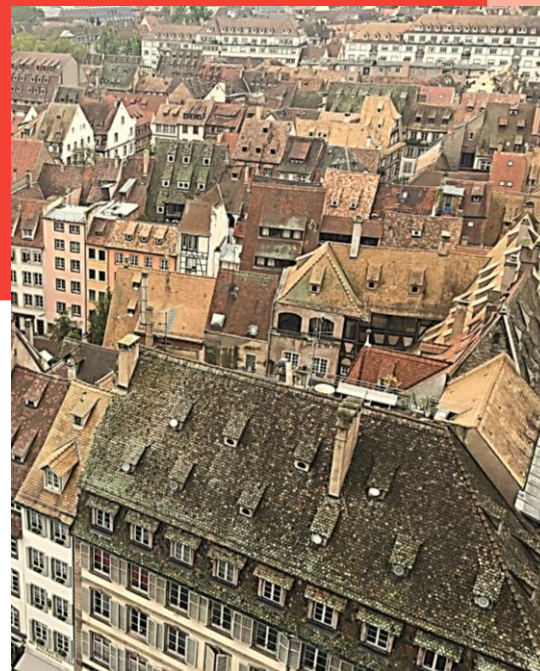
UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Couverture en tuile



Les couvertures traditionnelles d'Alsace sont essentiellement constituées de tuiles plates (écailles) en terre cuite de couleur rouge. A partir du milieu du 19^{ème} siècle, certains bâtiments sont couverts de tuiles mécaniques à emboîtement. Il existe aussi quelques exceptions comme la tuile plate en fer de lance ou encore la tuile canal.

OBJECTIFS

- ✓ Conserver et restaurer au maximum les couvertures anciennes.
- ✓ En cas de remplacement, utiliser préférentiellement l'un des deux types de couvertures traditionnelles (tuiles plates en écaille ou tuiles mécaniques à cotés avec 12 unités/m2 minimum).
- ✓ Ne pas isoler le toit par l'extérieur car ce type d'isolation modifierait les proportions de la maison.

Bien intégrer sa couverture dans un environnement traditionnel :

- Les tuiles doivent être en terre cuite de forme plate écaille Biberschwanz (16x38cm ou 18x38cm) ou en tuiles mécaniques à doubles côtes (type anciennes Gilardoni).
- Les tuiles doivent avoir une teinte rouge nuancée (pour un effet ancien patiné).
- Les tons ardoisés et les engobes (peintures sur tuiles) sont à éviter.



Tuiles mécaniques



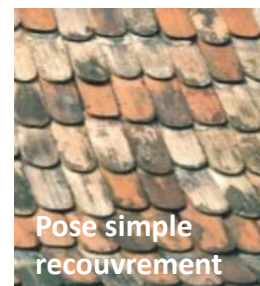
Tuiles Biberschwanz

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de couverture d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.

FICHE CONSEIL



Pose simple recouvrement



Pose double recouvrement

- Les faîtières doivent être de forme demi-ronde et galbée, posées dans du mortier.
- Les rives doivent être réalisées soit avec du mortier soit avec une planche de rive en bois de teinte brun sombre (pas de tuile à rabat, ni en métal). Les sous-faces doivent également être en bois brun sombre.
- Les éléments de raccords métalliques entre les parties de toitures doivent être invisibles.



- Les cheminées doivent préserver une forme rectangulaire et un aspect enduit (ne pas prévoir d'habillage métallique des souches).
- Concernant les lucarnes : ne pas habiller les lucarnes de métal ; les jouées doivent rester enduites et le bâti en bois doit être peint et apparent.



CONTACT

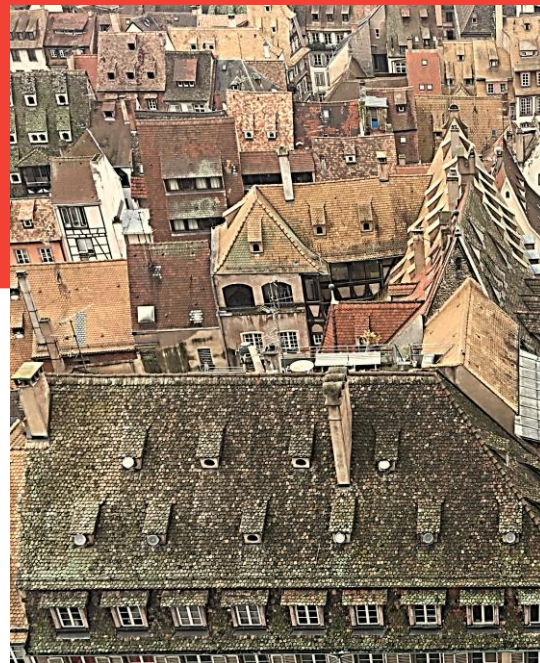
UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Panneaux solaires



Les panneaux solaires ne sont pas des éléments traditionnels, aussi, l'ajout de cet équipement n'est pas en cohérence avec le bâti ancien. Les panneaux créent une surface réfléchissante sur un toit prévu homogène, en tuiles de terre cuite. Cependant certaines situations permettent d'insérer ces éléments.

OBJECTIFS

- ✓ Installer les panneaux sur des surfaces annexes non visibles depuis l'espace public ou d'un point de vue haut.
- ✓ Préférer une pose des panneaux d'une manière homogène plutôt qu'en damier irrégulier.
- ✓ Préférer une teinte des panneaux identique à celle de votre couverture.
- ✓ Préférer des panneaux d'aspect uniforme sans trame argentée.

Utiliser comme support les constructions annexes non visibles depuis l'espace public :

- Afin d'insérer discrètement les panneaux, particulièrement à proximité d'un bâtiment ancien d'intérêt historique, il est préférable de les installer en fond de parcelle (côté cour), afin qu'ils demeurent non visibles du domaine public ou d'un point haut dans la ville.
- On peut envisager d'installer les panneaux solaires sur des constructions annexes situées à l'arrière de la parcelle (granges, appentis, sol de la cour...).



RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de couverture d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.

FICHE CONSEIL

Exemple 1 : Installer les capteurs sur le versant non visible d'une grange

■ Ne prévoir qu'une seule ligne de panneaux, disposés de rive en rive, et juste au dessus de l'égout de toit, afin de ne pas impacter la partie supérieure visible d'un point haut de la ville.



Exemple 2 : Installer les capteurs sur un appentis attenant à la maison



Exemple 3 : Installer les capteurs sur un carport en bois autonome



Exemple 4 : Installer les capteurs un abri de jardin



Exemple 5 : Choisir une teinte de panneaux identique à la couverture



Les panneaux solaires doivent participer à l'expression architecturale de l'immeuble sur lequel ils sont installés.

CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Châssis de toiture



Les châssis de toit ne sont pas des éléments traditionnels. Ils créent des surfaces vitrées réfléchissantes sur des toitures traditionnellement mates en terre cuite, générant des points d'appels visuels au détriment de la cohérence du tissu bâti. Cependant, leur installation peut être admise dans certaines conditions.

OBJECTIFS

- ✓ Préserver la cohérence du paysage bâti traditionnel.
- ✓ Installer les châssis de toit sur des surfaces peu ou non visibles depuis l'espace public.
- ✓ Préférer un modèle de type patrimoine avec meneau central.
- ✓ Préférer l'étude de lucarnes traditionnelles plutôt qu'un trop grand nombre de châssis de toiture.

Conditions permettant l'implantation de châssis de toiture

Sur le bâti ancien, ils peuvent être admis dans certaines conditions :

- non visibles depuis le domaine public.
- à éviter en second niveau de combles.
- deux maximum par pan de toit.
- de proportions verticales 55x80 ou 80x100.
- axés sur les baies des étages inférieurs ou sur leurs trumeaux.
- encastrés, sans costière ni volet roulant.

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de couverture d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.



FICHE CONSEIL

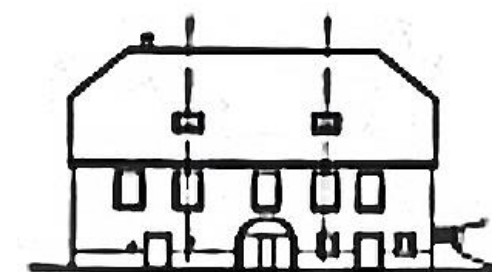
Châssis de toit de type patrimoine

- Pour permettre une meilleure intégration, le châssis de toit doit être de type patrimoine, afin de ressembler à d'anciennes petites tabatières : avec barre métallique verticale centrale sur le vitrage.
- Il doit être de teinte sombre, posé encastré dans le plan de couverture sans éléments en saillie et sans volet roulant.



Composer la façade

Axer les châssis de toit sur la largeur du toit ou sur les baies et les trumeaux du niveau inférieur afin d'obtenir une meilleure composition de façade.



Augmenter l'apport de lumière

- Dans le cas où 2 châssis de toit ne suffiraient pas, préférer la création de plusieurs lucarnes traditionnelles.
- La forme et le nombre possible de lucarnes dépend de la nature du bâti concerné (maison à colombages, corps de ferme, immeuble de rapport...) et de la pente du toit.



CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Créer des lucarnes

Les principales formes de lucarnes en Alsace sont les lucarnes rampantes et les lucarnes à deux ou trois pans de toiture. Leurs formes se déterminent selon la nature et les proportions du bâti. Certains édifices n'ont jamais possédé de lucarnes ; dans la mesure du possible il convient de préserver cette caractéristique.

OBJECTIFS

- ✓ Utiliser des modèles locaux de lucarnes
- ✓ Respecter l'aspect traditionnel (proportions, structures en bois apparentes, jouées enduites, couvertures en tuiles).
- ✓ Axer les lucarnes sur les fenêtres des niveaux inférieurs ou sur la largeur du toit.
- ✓ Préférer les lucarnes aux châssis de toiture.

La lucarne rampante

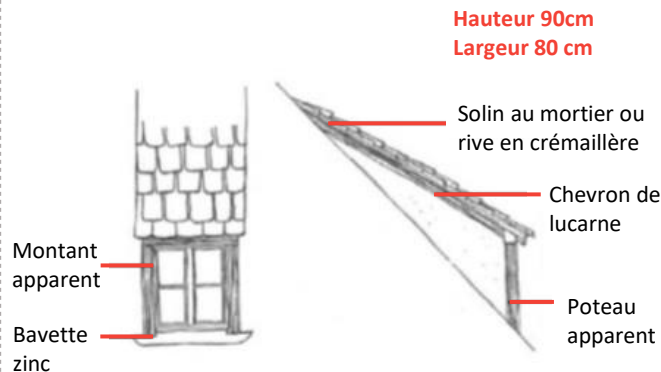
- La lucarne rampante doit avoir une structure en bois apparente et des jouées (côtés) enduites ou en bardage bois de teinte brun foncé.
- La couverture de la lucarne doit être réalisée avec le même type de tuiles employé pour l'ensemble du toit. Aucune gouttière ne doit être mise en œuvre sur les lucarnes.
- Les lucarnes seront implantées avec un recul minimum de 60 cm par rapport au nu de la façade et par rapport au faîtage.



RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de modification de couverture d'un bâti doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée des :

- Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.
- Renseignements sur les matériaux.
- Photographies du lieu.



FICHE CONSEIL



La lucarne rampante large

- Inspirées des "lucarnes séchoir" des maisons des tanneurs, on peut trouver des lucarnes rampantes plus larges que hautes. Intéressantes sur certains bâtis pour éviter la multiplication des fenêtres de toit, leur installation reste exceptionnelle.
- Le traitement est identique : la structure en bois est apparente et les jouées sont enduites ou en bardage bois de teinte brun foncé.

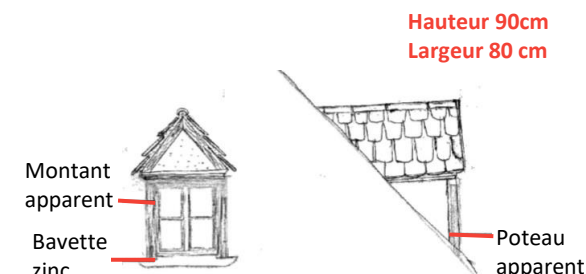


Nota bene :

- Lucarnes capucines, lucarnes à croupe ou à demi-croupe, chien-assis, lucarnes pendantes... De nombreuses formes de lucarnes existent : le choix et la mise en œuvre dépendront des caractéristiques de votre bâti. L'objectif est d'assurer une bonne intégration architecturale.

La lucarne à 2 pans de toiture

- La lucarne à 2 pans doit aussi avoir une structure en bois apparente et des jouées (côtés) enduites ou en bardage bois de teinte brun foncé.
- La couverture de la lucarne doit être réalisée avec le même type de tuiles employé pour l'ensemble du toit. Aucune gouttière ne doit être mise en œuvre sur les lucarnes.



CONTACT

UDAP du Bas-Rhin

Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr